

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 12 octobre 2023

[REDACTED]

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2023-2024.287

[REDACTED]

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 28 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Le nombre de permis délivrés par le ministère pour de nouveaux centres médicaux spécialisés entre 2018 et 2023.

- Une liste avec le nombre total de permis délivrés par le ministre, annuellement, depuis 2018.
- Un tableau des permis délivrés, ventilés par année, ventilés par région, ventilés par type de spécialité, veuillez indiquer le numéro d'entreprise, le nom du contractant et le statut de participation ou non des médecins de ce centre à la RAMQ.
- Le nombre de demandes de permis en traitement au 31 août 2023. » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, un document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer. Il est important de noter que le tableau indique le nom de l'entreprise titulaire du permis, le nom du centre médical spécialisé (CMS) ainsi que le numéro de permis.

... 2

Nous n'avons pas d'information à transmettre concernant le contractant ni le numéro d'entreprises. Considérant que la demande concerne 36 CMS et que le permis de certains centres peut comporter plusieurs pages, la liste détaillée des traitements exercés dans chacun des CMS titulaires d'un permis peut être consultée sur le site Internet du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) au lien suivant :

https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/obtention-d-un-permis-cms/liste-cms_2023-09-18.pdf.

De plus, nous désirons vous informer qu'un total de 36 permis ont été délivrés par le MSSS pour des CMS entre 2018 et 2023. Voici, tel que demandé, le détail de ce nombre ventilé par année :

2018 : 2
2019 : 5
2020 : 5
2021 : 8
2022 : 3
2023 à ce jour : 13

Finalement, nous avons reçu huit demandes de permis et qui étaient en traitement au 31 août 2023.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La sous-ministre adjointe,

[REDACTED]

Dominique Breton

p. j. 2

N/Réf. 23-CR-00001-165